



Saint Girons

Dimanche 22 Juin 2025

Stade Roger Fonfrède,
en bordure du Salat



Catalogue papier sur réservation 5€
(6€ sur place)
Le catalogue numérique gratuit sera consultable à l'ouverture de l'exposition

6 BEST IN SHOW

Baby, Puppy, Jeune, Adulte,
Vétéran, Travail, Champion

**BAR BUFFET INSTALLÉ DANS
L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION**

Séance de confirmation seule :
UNIQUEMENT SAMEDI 21 JUIN
de 14h30 à 17h (voir en page 3)



2 DATES DE CLÔTURE :

Tarif réduit jusqu'au 4 mai (cachet de la poste faisant foi)

Clôture irrévocable : 6 juin (date de réception) - 8 juin sur cedia.fr

Engagements sur internet : <https://cedia.fr>

Paiement sécurisé par carte bancaire

L'A.C. Ariège Pyrénées demande 1 € supplémentaire par transaction pour frais de traitement.

**Paires, Couples, Lot d'Affixe, Lot d'Élevage
Concours Jeune Présentateur
Engagement sur place**



En partenariat avec



Règlement complet des expositions sur le site SCC :
<https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>



JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT

- Une photocopie du certificat de vaccination anti-rabique modèle CERFA n°-50.4317, 50.4318 ou 50.4319 pour les chiens provenant de pays étrangers, ou pour les chiens appartenant à la 2^e catégorie.
- Une photocopie du justificatif pour l'engagement en classe Champion ou en classe Travail, les titres autorisant l'engagement dans ces classes doivent avoir été homologués au plus tard à la date de clôture des engagements.
(classe travail : photocopie de l'attestation SCC)

VARIÉTÉ : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Jack/Parson Russell Terrier, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

COULEURS : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues Français, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

NATURE DU POIL : Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Teckels, Saint-Bernard, Russkiy Toy, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

TAILLE : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens courants suisses, Chiens à peau nue.

POIDS : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Jury pressenti : races non citées = reste du groupe attribué à ce juge

Jury pressenti* de SAINT-GIRONS dimanche 22 juin 2025

Groupe 01	22/06/2025
Berger blanc suisse, Bergers allemands, Bergers de Brie, Bergers des Pyrénées, Bergers hollandais, Bouvier d'Australie, Bouviers des Flandres et Ardennes, Chien de berger catalan, Chiens de berger belge, Schipperke, <i>Races non citées</i>	CAVILLAC Boris
Barbado da Terceira, Majorero	VIZZARI Dominique
Groupe 02	22/06/2025
Boxer, Chien de montagne des Pyrénées, Hollandse Smoushond, Léonberg, Shar Pei, Terrier noir russe	BARENNE Roger
Pinscher, Schnauzer	VEYRIER Annie
Alano espagnol, Chien Fonnese, <i>Races non citées</i>	VIZZARI Dominique
Groupe 03	22/06/2025
<i>Races non citées</i>	BARENNE Roger
Bull Terriers, Fox-Terriers, Russell Terriers, Staffordshire américain, Staffordshire Bull Terrier, Terrier de chasse allemand, Terriers d'Ecosse	MOULIS Stéphane
Groupe 04	22/06/2025
Teckels	ROUSSET Bernard
Groupe 05	22/06/2025
<i>Races non citées</i>	ABADIE Blandine
Basenji, Chien de Bali, Chien de Taïwan, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Cursinu, Podencos	BARENNE Roger
Akita, Jindo coréen, Spitz du Japon	MOULIS Stéphane
Groupe 06	22/06/2025
Hamilton stovare, Basset artésien normand, Basset des Alpes, Basset Hound, Beagle, Petit bleu de Gascogne, Griffon bleu de Gascogne, Basset bleu de Gascogne, Briquet de Provence, Bruno Saint-Hubert, Chien d'Artois, Chien de Saint Hubert, Chien courant slovaque, Chien courant lucernois, Chien courant de schwyz, Dalmatien, Fauves de Bretagne, Gascons saintongeais, Griffon nivernais, Briquet griffon vendéen, Grand basset griffon vendéen, Petit basset griffon vendéen, Poitevin, Porcelaine, Rhodesian Ridgeback, <i>Races non citées</i>	ROUSSET Bernard
Groupe 07	22/06/2025
Braque d'Auvergne ^{spé} , Braques de Weimar, Braques hongrois, Drahthaar, Epagneul de Saint-Usuge, Epagneuls bretons, Epagneuls de Münster, Griffon Korthals, Pointer, Setter anglais, Setter Gordon, <i>Races non citées</i>	WITZMANN Camille
Groupe 08	22/06/2025
Chien d'eau portugais à poil bouclé, Chien d'eau portugais à poil ondulé, Cockers américains, Cockers anglais, Golden, Labrador, Retrievers, Kooikerhondje, Irish water spaniel, <i>Races non citées</i>	MONSCAVOIR Jacques
Groupe 09	22/06/2025
Bichons, Bouledogues français, Caniches, Chiens du Tibet, Epagneuls continentaux, Cavalier king charles spaniel blenheim, Cavalier king charles spaniel ruby - noir & feu, Cavalier king charles spaniel tricolore, <i>Races non citées</i>	VEYRIER Annie
Groupe 10	22/06/2025
Azawakh, Greyhound, Lévrier afghan, Lévrier espagnol, Saluki, Sloughi, Whippet, <i>Races non citées</i>	BARENNE Roger

* La liste des juges et la répartition des races peuvent être modifiées selon le nombre des engagements et la disponibilité des juges

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la
à **Cédia - Exposition de Saint Girons - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM** **NOUVELLE ADRESSE**
en joignant le montant de votre engagement et le cas échéant, le titre de champion ou de travail de votre chien.

Volet dont le texte sera inséré dans le catalogue

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Cadre réservé

Identification : _____ N° Livre des origines : _____
Tatouage ou puce

Nom du chien : _____

Race : _____

Précisions indispensables pour certaines races : (voir au verso) Variété : _____ Taille : _____

Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

Né le : _____ Sexe : Mâle - Femelle

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur (M. Mme Mlle) _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby
Paire Couple Lot d'Affixe Lot de reproducteur Meute Ne Concourant pas Vétéran
Confirmation avec exposition (gratuite)

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS	jusqu'au 4 mai	du 4 mai au 8 juin	Sommes adressées
1 ^{er} chien	37 €	42 €	
2 ^e chien	35 €	39 €	
3 ^e chien (avec carte accompagnateur supplémentaire)	30 €	34 €	
4 ^e chien	25 €	29 €	
Chacun des suivants	15 €	18 €	
Vétéran, Puppy, Baby	25 €	27 €	
Chiens ne concourant pas non Exposés, non Confirmés	15 €	15 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	65 €	70 €	
Chien supplémentaire dans la meute	10 €	10 €	
Confirmation avec engagement au concours	Gratuit		
Carte accompagnateur	Gratuit		
Réservation catalogue papier (6€ sur place)	5 €	5 €	
Tarif Famille nombreuse 6 chiens du même propriétaire	130 €	150 €	
Tarif chien supplémentaire dans la famille nombreuse	20 €	20 €	
Engagement sur place uniquement (au secrétariat jusque 14h)			
Jeune présentateur (non officiel)	8 €	8 €	
Paires, couples, lots d'affixe et élevage	10 €	10 €	
Par <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> CCP Libellé au nom de l'Association Canine de l'Ariège			

(*) Tarif applicable uniquement pour les engagements par courrier

L'envoi d'espèces est rigoureusement interdit.

Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 6 juin 2025 (date de réception)

- remplissez la grille d'engagement ci-dessus et le volet de calcul
 - envoyez la feuille à CEDIA - expo de Saint Girons - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM accompagnée de : **NOUVELLE ADRESSE**
 - son règlement libellé à l'ordre de l'Association Canine de l'Ariège (chèque bancaire ou mandat - pour les étrangers, mandat cash uniquement). Les règlements libellés à l'ordre de Cédia seront retournés.
 - des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe travail ou champion
 - du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de 2^e catégorie
- OU inscrivez vous sur le site www.cedia.fr, paiement par CB sécurisé (recommandé)
- Les engagements par fax ou par mail seront refusés, les engagements internet non payés ne seront pas pris en compte

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17h 30.

Fait à _____ le _____
Signature du propriétaire :

CONCERNANT LA CAUDECTOMIE, L'OTECTOMIE, AINSI QUE LES OBLIGATIONS SANITAIRES S'IMPOSANT AUX CHIENS DE 2^e CATEGORIE, VEUILLEZ CONSULTER LE REGLEMENT SUR LE SITE DE LA SCC

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra à Saint Girons le 22 Juin 2025

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'exposition est ouverte aux chiens à partir de 8 h 00 Les jugements commenceront à 9 h 00.

LOGEMENT - Il est interdit de placer de la paille dans les cages: seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17h30, toutefois des autorisations de sortie pourront être accordées entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 30 €. Restauration Cadet Roussel à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur: le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage; les principales récompenses obtenues par l'élevage; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION:

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double «*Handling*», c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exécuter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

- Seront refusés:
- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
 - b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
 - c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour l'admission dans une classe sont la date anniversaire du chien et le jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S. Le 1^{er} excellent peut obtenir le CACS-J.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant: Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S. Le 1^{er} excellent peut obtenir le CACS-V.

AUTRES CLASSES

MEUTES Réserve aux Races des Groupes 3 - 4 - 6 soumises au travail dans l'utilisation chasse. Le lot doit être composé de 6 chiens au minimum, de même race, variété, poil et taille (sauf Nains et Kaninchen), sans distinction de sexe et appartenant au

même propriétaire ou équipage.

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - le règlement de l'engagement, libellé à l'ordre de l'ACTCVL, devra être adressé en même temps que la feuille d'engagement. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS:

1^{er} date de clôture: 4 mai 2025. 2^e date de clôture: 8 juin 2025. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS:

1^{er} des engagements: des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^e des refusés: - (A leur entrée ou en cours d'exposition):

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire";
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge à la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

C.A.C.S.: Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S.:

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

CACS-J et CACS-V: Les seuls chiens entrant en ligne de compte pour l'octroi du CACS-J et CACS-V de la SCC sont ceux qui ont obtenu au minimum «1^{er} EXCELLENT» en classe Jeune et en respectivement en classe Vétér. L'octroi du CACS-J et du CACS-V de la SCC n'est pas automatiquement et obligatoirement lié à l'obtention du «1^{er} EXCELLENT». Aucune Réserve CACS-J V de la SCC ne peut être octroyée.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le Meilleur Mâle et Meilleure Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe Champion, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires

des «*Meilleurs de Groupes*» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION: Concernant les chiens à oreilles coupées, lire rubrique "refus ou exclusions", §2.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation: **12 mois sauf**

Gr 1: Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres 15 mois

Gr 2: Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais,

Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart,

Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois 15 mois

Gr 3: Staffordshire Américain 15 mois

Gr 4: Teckels 15 mois

Gr 5: Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco,

Samoyède, Akita Inu, Akita Américain, Esquimaux du Groenland 15 mois

Gr 6: Dalmatien, Rhodesian Ridgeback 15 mois

Gr 8: Retrievers 15 mois

Gr 9: Épagneuls Pékinois et Japonais 10 mois

Gr 10: Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles ne sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées:

a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre;

f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

IV - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

V - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

VI - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

VII - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

VIII - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

IX - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

X - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XI - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XII - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Règlement complet des expositions sur le site SCC : <https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>



OBLIGATIONS SANITAIRES:

2^e Catégorie: Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE :

STADE ROGER FONFRÈDE, EN BORDURE DU SALAT

SAMEDI 21 JUIN 2025 DE 14 h 30 à 17 h

Clôture des Engagements : 9 Juin 2025

à renvoyer accompagné de votre règlement et d'une enveloppe timbrée à

M. Willy DEMARCQ - Appt 5 - 25 Av. de Toulouse - 09210 LEZAT SUR LEZE - 06 41 83 10 30 - Email : demarcq.willy@neuf.fr

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____
Puce ou tatouage

Nom du chien : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Tarif de l'engagement : 35 € à l'ordre de l'Association Canine de l'Ariège.
Les accusés de réception des engagements courrier comme des engagements internet
seront envoyés par mail par l'Association Canine 8 jours avant la séance de confirmation

Le jour de la confirmation, veuillez vous munir des ORIGINAUX DES PAPIERS.

A.C.T. ARIEGE PYRENEES



BULLETIN

D'ADHESION

DE RENOUELEMENT 2025

N° ADH 2024 :

Réservé à l'ACTAP

MONTANT ADHESION INDIVIDUELLE (+ de 18 ans)

10 euros

MONTANT MEMBRE BIENFAITEUR (+ de 18 ans)

30 euros

MONTANT ADHESION COUPLE (*deux noms, une adresse*)

15 euros

Cochez la case correspondante

Adhésion INDIVIDUELLE

1/ Mlle Mme M. (entourer)

Nom : _____

Prénom : _____

Êtes-vous : _____

Éleveur – Race : _____

Utilisateur – Discipline : _____

Délégué(e) d'un club de race : _____

Membre ou responsable d'un club d'utilisation : _____

Si adhésion COUPLE, second adhérent :

2/ Mlle Mme M. (entourer)

Nom : _____

Prénom : _____

Êtes-vous : _____

Éleveur – Race : _____

Utilisateur – Discipline : _____

Délégué(e) d'un club de race : _____

Membre ou responsable d'un club d'utilisation : _____

Je règle ma cotisation dans le courant du 1^{er} trimestre de chaque année civile. L'adhésion de l'année en cours donne droit à une réduction de 10% sur les droits d'engagement à nos expositions. Conformément à la déclaration faite auprès de la CNIL, les informations mentionnées ci-dessus se seront utilisées qu'à usage interne.

ADRESSE

N° - Rue : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____ Téléphone : _____

DATE et SIGNATURE DE(S) ADHERENT(S) :

Les adhésions doivent être adressés à : ACT Ariège-Pyrénées 25 av. de Toulouse 09210 Lézat/Lèze.
Renseignements : ☎ 06 41 83 10 30 - ✉ canine.ariège@laposte.net